

**Direction des jurys de l'enseignement secondaire**

Rue Adolphe Lavallée 1

1080 Bruxelles

<http://www.enseignement.be/jurys>

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

02/690.85.86

# Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Informations générales

# DAES

## ●●● Table des matières ●●●

### Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

●●● <i>Pour qui ?</i>	3
●●● <i>Comment ça se passe ?</i>	3
●●● <i>Quand s'inscrire ?</i>	3
●●● <i>Sur quoi porte l'évaluation ?</i>	4
●●● <i>Comment préparer les examens ?</i>	4
●●● <i>Quelles matières présenter ?</i>	5
●●● <i>Que se passe-t-il en cas d'absence à un examen ?</i>	6
●●● <i>Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables ?</i>	6
●●● <i>Quelles sont les conditions pour réussir ?</i>	6

## Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

### ●●● Pour qui ?

Conditions d'admission :

1. Avoir obtenu **un avis ou la décision d'équivalence à un CESS** qui **limite totalement ou partiellement les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur.**

OU

2. **Etre titulaire du CESS** obtenu **au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992-1993** dans un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou obtenu au plus tard à la fin de l'année civile 1993 devant le Jury de la Communauté française.

### ●●● Comment ça se passe ?

Avant de vous inscrire aux jurys...	Après votre inscription...
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous suivez la séance d'information relative au DAES.</li> <li>• Vous vous préparez aux examens.</li> <li>• Vous vous inscrivez aux examens du DAES I ou du DAES II durant la période d'inscription.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous recevez la confirmation de votre inscription par e-mail.</li> <li>• Vous consultez régulièrement le site afin d'y trouver les dates des examens et les éventuelles consignes s'y rapportant.</li> <li>• Vous vous présentez aux examens auxquels vous vous êtes inscrit muni de votre pièce d'identité.</li> </ul>

### ●●● Quand s'inscrire ?

Les jurys organisent deux cycles d'examens par an. Néanmoins, **les épreuves du DAES sont uniquement organisées durant le 1<sup>er</sup> cycle. Deux sessions d'épreuves y sont organisées (DAES I et DAES II).**

Organisation des cycles	
<b>1<sup>er</sup> cycle</b> aout à janvier	<b>2<sup>e</sup> cycle</b> février à juillet
DAES organisé	DAES non organisé

DAES	
DAES I (août-septembre)	DAES II (octobre-novembre)
Résultats et remise des diplômes au plus tard le 30 septembre	Résultats et remise des diplômes au plus tard le 30 novembre

**⚠ Il est uniquement possible de vous inscrire à l'une ou l'autre session.** Le DAES II ne constitue pas une session de rattrapage.

Un appel à candidats est publié chaque année, précisant les périodes d'inscription pour chacune de ces sessions. Il est téléchargeable sur le site <http://www.enseignement.be/jurys>. Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des délais d'inscription prévus.

### ●●● Sur quoi porte l'évaluation ?

Les questions d'examens portent sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles téléchargeables sur le site <http://www.enseignement.be/index.php?page=27252&navi=3742>

Les programmes des matières aux choix sont ceux du **CESS du 3<sup>e</sup> degré général**.

### ●●● Comment préparer les examens ?

Les jurys ne dispensent aucune formation pour la préparation des examens et ne fournissent aucun cours. Ils organisent des examens et certifient sur base des résultats obtenus.

Le candidat aux jurys doit assimiler par lui-même les apprentissages requis. Il doit être prêt à présenter ses examens au moment de son inscription car le délai entre l'inscription et le premier examen est trop court pour permettre une préparation suffisante.

Il est à noter que les services éducatifs du Ministère de la Communauté française organisent un enseignement par correspondance en vue de la préparation aux examens. Ce **service ne propose pas un accompagnement pour l'ensemble des matières de chaque jury**. Il appartient au candidat de veiller à l'adéquation de la formation avec le programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir tous les renseignements utiles au moyen des coordonnées suivantes : E-learning (Enseignement à Distance - EAD), site internet : [www.elearning.cfwb.be](http://www.elearning.cfwb.be).

••• Quelles matières présenter ?

**⚠** Les heures entre parenthèses dans les tableaux suivants ne désignent pas la durée d'un examen. Elles déterminent le volume-horaire hebdomadaire prévu au programme. Les programmes des matières aux choix sont ceux du **CESS du 3<sup>e</sup> degré général**.

L'évaluation du DAES se fait en deux parties.

<b>DAES</b>	
<p><b>Partie 1 : examen écrit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un résumé d'un texte découvert le jour de l'épreuve</li> <li>• la rédaction d'un texte argumentatif à mettre en lien avec une citation ou un texte, tous deux proposés le jour de l'épreuve</li> </ul>	<p><b>Partie 2 : examen oral</b> <b>1 matière au choix</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français (5h)</li> <li>• Mathématique (4h)</li> <li>• Sciences (3h)<sup>1</sup></li> <li>• Langue moderne I (4h)<sup>2</sup></li> <li>• Sciences économiques (4h)</li> <li>• Sciences sociales (4h)</li> <li>• Latin (4h)</li> <li>• Formation historique et géographique (4h)<sup>3</sup></li> </ul> <p>Les programmes des matières aux choix sont ceux du <b>CESS du 3<sup>e</sup> degré général</b>.</p>
<b>Précisions</b>	<b>Précisions</b>
<p>Pour chacune des deux productions écrites, le candidat recevra une grille d'évaluation qui détaillera les critères d'évaluation.</p> <p>L'usage d'un <b>dictionnaire papier de traduction</b> ou d'un <b>correcteur orthographique papier</b> est autorisé.</p>	<p>Quelle que soit la matière choisie, il vous sera demandé de vous exprimer sur le contenu, la structure, le style... d'un texte qui vous sera soumis le jour de l'épreuve par l'examineur.</p> <p>Selon l'option choisie, il pourra s'agir d'un texte d'idées, d'un texte littéraire, d'un article de presse, d'un problème mathématique, d'un article de revue scientifique,...</p> <p>Vous disposerez d'un temps de préparation.</p>

① N'oubliez pas de prendre connaissance des consignes complémentaires publiées sur le site internet.

<sup>1</sup> Comprend Biologie, Chimie et Physique

<sup>2</sup> Néerlandais, anglais ou allemand

<sup>3</sup> Comprend Histoire et Géographie

### ••• Que se passe-t-il en cas d'absence à un examen ?

L'absence à une épreuve entraîne l'ajournement automatique du candidat. En effet, pour des raisons organisationnelles, les épreuves des jurys ne sont pas réorganisables lors d'un même cycle et ce, même en cas de maladie du candidat ou de circonstances exceptionnelles. Dans ce sens, fournir un certificat médical pour justifier une absence n'aura aucun impact.

Le candidat concerné pourra, par contre, poursuivre le cycle d'examens auquel il est inscrit sans qu'il y ait de conséquences.

Si vous ne souhaitez pas poursuivre votre session d'épreuves, veuillez prévenir la Direction des jurys de l'enseignement secondaire à l'adresse [jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be) ou lors d'une permanence téléphonique afin que vos épreuves ne soient pas organisées en vain.

### ••• Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables ?

Oui. Dans la mesure du possible, les épreuves pourront être adaptées selon vos besoins spécifiques. Pour cela, votre demande devra être introduite **au plus tard le dernier jour de la période d'inscription aux épreuves** selon la procédure expliquée sur la page [Les aménagements raisonnables](#) ainsi que dans les démarches administratives complémentaires.

### ••• Quelles sont les conditions pour réussir ?

Vous avez obtenu au moins 50 % dans chacune des matières	→	Vous obtenez le <b>diplôme</b>
Vous ne participez pas à tous les examens	→	<p>Vous êtes <b>ajourné</b> et vous n'obtenez donc pas le diplôme</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Les jurys vous <b>dispensent</b> de représenter les matières pour lesquelles vous avez obtenu <b>au moins 50 %</b></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Vous pouvez vous <b>réinscrire</b> pour un cycle suivant</p>
OU		
Vous participez à tous les examens <b>mais</b> vous avez moins de 50 % de moyenne générale		
Vous participez à tous les examens <b>et</b> vous avez au moins 50 % de moyenne générale <b>et</b> vous avez entre 40 et 50 % dans une matière	→	<p>Votre cas sera analysé en <b>délibération</b> par les jurys</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Si vous n'avez pas obtenu le diplôme, les jurys vous <b>dispensent</b> de représenter les matières pour lesquelles vous avez obtenu <b>au moins 50 %</b></p>
ET/OU		
Vous participez à tous les examens <b>et</b> vous avez 60 % ou plus de moyenne <b>et</b> vous avez une note inférieure à 40 % dans une matière		

Les notes de matières sont indiquées /20. À partir de 2023, les demi-points ne sont plus utilisés. Les notes inférieures strictement à 0,5 seront arrondies à l'unité inférieure et les notes supérieures ou égales à 0,5 à l'unité supérieure.